

## DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 23 Septembre 2022

Nombre de Conseillers	
en exercice	27
présents	22
représentés	3
votants	25
Refus de vote	
Ne prennent pas part au vote	
Vote	
Pour	25
Contre	
Abstentions	

Présents : Dominique BONNET, Jean-François GAILLARD, Christelle MORBOIS Aurélien BERTHOD-BLANC, Véronique LAMBERT, André JOURD'HUI, Catherine CATHENOZ (Adjoints), Joël MOUREAUX, Christine GRILLOT, Sébastien JACQUES (arrivé à 19h), Hervé CORON (Conseillers Municipaux délégués), Marie-Madeleine SOUDAGNE, Marie-Line LANG JANOD, Karine DUMONT, Armande REYNAUD (arrivée à 18h43), Olivier GRILLOT, Laurent GAUDIN, Claire PROST-JACQUOT, Antoine SEIGLE-FERRAND, Roland CHAILLON, Nicole CHOULOT, Marie-Hélène RAFFANEL (Conseillers Municipaux)

Excusés et représentés :

Jacky REVERCHON représenté par Olivier GRILLOT  
Pascal PINGLIEZ représenté par Dominique BONNET  
Nicolas DEVAUX représenté par Aurélien BERTHOD-BLANC

Absents : Valérie BLONDEAU, Catherine WYCZTAK

Secrétaire de séance : Antoine SEIGLE-FERRAND

Convocation : 16 septembre 2022

n° 131

Objet : Sobriété énergétique

ENTENDU l'exposé de Monsieur le Maire,

CONSIDERANT que, dans un contexte marqué par l'accélération du changement climatique et le conflit ukrainien, la transition énergétique de la France est plus que jamais la priorité. La France doit sortir de sa dépendance aux énergies fossiles et réduire de 40 % sa consommation d'énergie d'ici 2050. Cela suppose de transformer durablement nos habitudes et nos comportements.

CONSIDERANT que la sobriété énergétique, représente des efforts collectifs, proportionnés et raisonnables pour faire la chasse au gaspillage d'énergie,

CONSIDERANT que du fait de l'arrêt presque total des livraisons de gaz russe en Europe et du manque de disponibilité du parc nucléaire français, la France fait face à une tension de ses approvisionnements en gaz et en électricité produite à partir de gaz. Cette situation incite à réduire de manière accélérée notre consommation d'énergie pour passer l'hiver dans les meilleures conditions et ainsi éviter les coupures d'électricité,

CONSIDERANT que Comme l'indique le rapport « Futurs énergétiques 2050 » de RTE, il est nécessaire de réduire la consommation d'énergie en France de 40 % d'ici 2050 pour atteindre la neutralité carbone dans un contexte de hausse substantielle des besoins en électricité. Cet objectif fait partie des trois priorités de politique énergétique annoncées par le Président de la République à Belfort le 8 février dernier, avec le déploiement massif des énergies renouvelables et la relance de la filière nucléaire.

CONSIDERANT qu'il est donc profondément et structurellement nécessaire de changer nos habitudes et nos comportements pour faire des économies d'énergie,

LE CONSEIL MUNICIPAL,  
APRES EN AVOIR DELIBERE,  
à l'unanimité,

1/ DECIDE de couper l'éclairage public de 23h à 5h du matin sur l'ensemble du territoire polinois.

2/ DECIDE la sobriété énergétique dans le cadre de l'installation des guirlandes et éclairages de la période des fêtes de fin d'année.

Fait à POLIGNY, les an, mois et jour que dessus,  
Pour copie certifiée conforme à l'original.

Le Maire,

Dominique BONNET

